

Charmois



La nature... à proximité.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2021

Étaient présents : MARCILLAT Hervé, RICHARD Gérard, BARBE Françoise, GENAY Yann, LEONARDI Yannick, LEONARD Pascal, DEMANGE Anaïs, PICARD Jean-Michel, BLOSSE Eliane

Était excusé : MAILLIOT Thierry

Était absent : CLAUDEL Fabien

Secrétaire de séance : Eliane BLOSSE

Le Compte rendu du Conseil municipal du 13 avril 2021 est validé à l'unanimité

1) présentation du projet de territoire :

Après présentation au Conseil Municipal du montage vidéo projeté le 18 mai 2021, voici les principaux points soulignés par les élus de Charmois.

Bien vivre au quotidien :

- Équipements sportifs en nombre insuffisant
- Insister sur les liaisons douces à créer éventuellement sur des terres achetées pour cela.

Cœur de bourg attractif :

- Soutenir le petit artisanat et l'agriculture de proximité
- favoriser l'installation de jeunes agriculteurs (maraîchage et nouvelle agriculture de proximité). La communauté de communes pourrait préempter des terres pour cela.

Pôle énergétique :

- Réserves sur la méthanisation « nourrie » par des productions agricoles
- Énergies renouvelables OK mais sous conditions de nuisances.

Promotion du territoire :

- Soutenir les associations ++ surtout sur les aspects de communication
- OK pour intensifier le réseau de sentiers de randonnées et VTT.

Dans le projet il manque :

- Les aspects du financement des actions manquent et les impacts sur les finances des communes sont également absents. Si la région finance mieux le projet de développement CC3M, continuera-t-elle à financer les projets communaux à même hauteur ?
- Si de nouvelles actions voient le jour dans le cadre du projet de territoire, quels moyens sont prévus pour les financer ?

2) Délibérations

Délibération N° 14/2021 : Désignation de l'entreprise chargée des travaux d'extension du réseau d'assainissement

Le Conseil Municipal prenant connaissance de la conclusion favorable de l'enquête publique et des résultats de la consultation des cinq entreprises ayant remis une offre pour les travaux d'assainissement du chemin de Barbonville autorise le Maire à signer le marché correspondant avec la société PRESTINI moins disante, pour un montant TTC de 85.200,00€

Délibération N° 15/2021 : Autorisation donnée au maire pour signature des marchés de travaux suivants :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés suivants :

- Entreprise THIRIET : Aménagement du parvis de la mairie TTC 22 800 €
- Entreprise PAYSAGISTE PAR NATURE :
Aménagement du parvis de la mairie et création d'une aire de jeux TTC 25 116 €
- Entreprise THIRIET :
Extension du trottoir route de Damelevières et cheminement accès au cimetière. TTC 16 530 €
- Entreprise THIRIET :
Couverture de fossé et aménagement paysager bas du village entrée nord du village. TTC 4 251 €
- Entreprise KOENIG : Végétalisation entrée nord du village TTC 1 398 €

La passation des marchés ci-dessus est intervenue sans publicité ni mise en concurrence préalable sachant que leur montant cumulé, (pour tenir compte de leur simultanéité), se trouve inférieur au seuil relevé à 100.000,00€ H.T. par la loi « Accélération et Simplification de l'Action Publique » (article 142) publiée au J.O du 08/12/2020.

Il est par ailleurs précisé que ce choix de passation est conforté par le fait que les entreprises THIRIET et PAYSAGISTE PAR NATURE ont participé à la conception des ouvrages en collaboration avec le CAUE ce qui a permis à la Commune de ne pas faire appel à des bureaux d'études.

Délibérations publiées le : 18 mai 2021
et transmises au Représentant de l'État le : 20 mai 2021

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de ces actes, et informe qu'ils peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de deux mois à compter de leur publication et leur transmission aux services de l'État.

3) Informations diverses :

Fontaine noire :

- L'ancienne table de ping-pong a été déplacée en support de la table de pique nique au milieu du verger
- Le chemin de la Fontaine noire a été refait par l'entreprise Koëinig, la pelouse pousse : interdiction de piétiner pour l'instant

- Le déplacement de l'auge vers la Fontaine noire pour remise en eau est à prévoir par temps sec (aout ou septembre).

Cimetière :

- La journée de présentation du 9 mai avec le CAUE a connu un franc succès (l'article paru dans l'Est Républicain en témoigne)
- Il est nécessaire de prévoir une tonte de la partie droite et une tonte d'égalisation sur le nouveau gazon.

Extension assainissement :

- L'enquête publique est terminée. Le Commissaire enquêteur a rendu son rapport : RAS
- Le lancement des travaux est prévu pour la mi juin par l'entreprise PRESTINI

Travaux prévus d'ici à novembre:

- Comblement du fossé sur l'entrée nord (devant transports Perrin)
- Réalisation du trottoir route de Damelevières et du chemin d'accès au cimetière
- Réalisation du parvis de la mairie et de l'aire de jeux contigüe

Divers :

- Relance des travaux en commission paysage : Il faut poursuivre le programme proposé par le CAUE, notamment en menant une réflexion sur les plantations d'arbres.
- Il serait intéressant que les associations présentent leurs programmes d'animations au CM de juin.

**Fait et délibéré en séance
Le 18 mai 2021
Le maire,
Hervé MARCILLAT**